

Commission ECB du CNPN du 14 Mars 2022

AVIS du CNPN sur l'opportunité d'une reconduction du PNA en faveur du Butor étoilé (Botaurus stellaris)



Ce qui revient à se demander s'il y a une bonne raison à refuser la poursuite d'un PNA qui a existé en France entre 2008 et 2012 ?

Suite à l'exposé de l'UMS Patrimoine Naturel du Muséum qui précise :

- que le Butor étoilé est en France considéré comme VU et en net déclin depuis ces 10 dernières années (-50 %)
- qu'il possède un plan d'action international au même titre que le Courlis cendré, l'Outarde canepetière, le Râle des genêts, le Goéland d'Audouin, l'Aigle de Bonelli...
- que le PNA butor 2008-2012 prévoyait de rétablir la population de l'espèce au niveau des effectifs de 1970, soit 500 mâles chanteurs
- que l'état de la population actuelle en 2021 serait, selon une enquête récente coordonnée par Jacques Trotignon, de 130 à 150 mâles chanteurs avec 3 noyaux principaux de population situés en Camargue, la Brière et les étangs lorrains, alors que la population française en 2012 était estimée à 274-289 !
- les 4 objectifs à remplir préalablement à la relance d'un nouveau PNA...
- que le nouveau PNA devra s'appuyer par les actions menées en Grande-Bretagne sous l'impulsion de la RSPB qui ont permis de retrouver un niveau de population satisfaisant
- que d'autres oiseaux des roselières connaissent une situation préoccupante en France comme le Héron pourpré, le Blongios nain, le Busard des roseaux ou la Rousserolle turdoïde...

le CNPN fait les constats suivants et se posent quelques questions :

- est-il encore possible d'enrayer le déclin d'une espèce qui se réduit à des niveaux extrêmes (la Brenne, l'estuaire de la Seine, les étangs littoraux d'Occitanie, Grand-Lieu) ?
- il est suspecté l'effet négatif de la croissance des populations de sangliers qui occupent et se réfugient dans les roselières dans tous les sites où le butor se portait bien il y a 40-50 ans; aucune étude n'atteste cette affirmation faute de travaux. D'autres espèces EEE comme le ragondin sont évoquées,
- les efforts de conservation devraient avant tout porter sur les 3 noyaux encore viables précités. Le témoignage de ce qui se passe en GB est à renseigner dès l'entrée de la mise en oeuvre d'un éventuel futur PNA,
- des questions sont posées sur le lien entre cantonnements de mâles chanteurs et présence de femelles et indices de reproduction,

- un lien devrait être établi entre les objectifs de la SNB et le Plan Nation pour les Zones Humides et la restauration de roselières favorables au butor en attente d'une directive européenne sur la restauration des habitats écologiques,
- le lien entre zones d'hivernage et lieux de reproduction et de l'éventuelle incidence de la chasse via le dérangement ou la gestion des niveaux d'eau en fin d'hiver- printemps,
- l'appui de PatriNat est précieux et essentiel quand il s'agit de l'expertise sur une espèce ou groupe d'espèces de ce type,

Du débat il ressort qu'il y a unanimité pour qu'un nouveau PNA soit relancé le plus rapidement possible avec les recommandations suivantes :

- les actions nouvelles doivent s'inspirer des retours d'expériences disponibles au niveau européen et notamment de Grande-Bretagne,
- le niveau d'ambition des mesures de conservation doit être supérieur au PNA précédent,
- elles doivent s'inscrire sur le long terme (10 ans pour le PNA avec des perspectives de plus de 20 ans voire 50 ans),
- les actions préconisées devront prendre en compte les changements globaux et prendre en compte les conflits autour des usages de l'eau.

La DREAL Pays-de-la-Loire est favorable pour coordonner le PNA et à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour rechercher un organisme animateur du plan. Celui-ci devra s'assurer de la coopération forte avec la RSPB pour appliquer les mesures que cette association a développées pour enrayer le déclin de l'espèce dans leur pays et, notamment, de sa capacité à mobiliser les fonds européens.

Ce sera au futur animateur, conseillé par un comité de pilotage à constituer, de déterminer les grandes lignes du futur plan d'action du PNA à soumettre au CNPN et voir s'il est opportun d'associer d'autres espèces menacées des roselières au PNA.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB